

A l'assaut du confessionnalisme

Emilie Sueur

La Libre Belgique - mis en ligne le 12/05/2011

Profitant du vent favorable des révoltes arabes, des Libanais ont relancé la lutte contre ce régime subordonné aux religieux et générateur d'inégalités. Une nouvelle manifestation en faveur de la laïcité aura lieu dimanche à Beyrouth.

Eclairage Correspondante à Beyrouth

Parti de Tunis en décembre dernier, le vent de la révolte s'est finalement répandu de l'Atlantique jusqu'aux rives de la mer d'Oman. Sur son chemin, il est passé au-dessus du Liban qui, dans le paysage autoritaire régional, affiche un visage original. Au Liban, pas de président ou roi au pouvoir depuis des décennies, mais une série de leaders politico-communautaires monopolisant la scène politique depuis des lustres. Quand le vent de la révolution est passé au-dessus de Beyrouth, c'est une revendication bien locale et souvent soulevée qu'il a réveillée : la chute du régime confessionnel.



Reporters

Le confessionnalisme est intimement lié à l'histoire du Liban. S'il l'on se concentre sur l'histoire contemporaine, ce pays composé de 18 communautés religieuses fonctionne, depuis son indépendance en 1943, selon les règles du confessionnalisme politique, un système complexe de partage du pouvoir fondé sur des quotas communautaires. Un système "*pour la promotion de l'équité comme de l'entente*", peut-on lire dans la Constitution de 1943, et dont l'objectif est de favoriser la coexistence de toutes les communautés et la protection des minorités.

Selon les coutumes constitutionnelles établies par ce régime, le président doit être maronite, le Premier ministre sunnite et le président du Parlement chiite. Au Parlement, les sièges sont répartis à égalité entre députés chrétiens et musulmans.

Au niveau diplomatique, l'attribution des postes d'ambassadeurs est également soumise à une "*coutume qui a pris force de loi*", souligne un ancien diplomate sous le couvert de l'anonymat. Selon cette règle tacite, l'ambassadeur à Bruxelles est nécessairement chiite, celui à Paris maronite. Dans l'administration, la nomination des fonctionnaires de première catégorie repose aussi sur un système de quotas confessionnels qui peut entraver la promotion au mérite. Le communautarisme favorise également corruption et favoritisme pour l'octroi d'emplois et de logements par exemple, à travers des demandes adressées aux leaders communautaires.

Le confessionnalisme ne se limite pas aux sphères politique ou administrative. Il s'immisce partout, y compris dans la vie privée des Libanais. Les instances religieuses libanaises exercent en effet un contrôle direct sur leurs ouailles à travers le statut personnel. Au Liban, les questions relatives au mariage, divorce, héritage relèvent du droit religieux. Chaque Libanais est soumis, sur ces questions, aux lois de sa communauté, à ses tribunaux et à ses juges. Par ailleurs, le mariage civil n'existe pas au Liban, même si, dans le cas où il est conclu hors du Liban, il est reconnu par l'Etat libanais.

En 1998, le président Elias Hraoui avait proposé un projet de loi pour l'instauration d'un statut civil facultatif du mariage. Voyant dans ce projet un grignotage inacceptable de leur contrôle sur leurs communautés, les autorités religieuses y avaient opposé un "*non*" sonore et unanime. Depuis, la loi dort au fond d'un tiroir.

Rebelote en avril 2010, quand un "projet de loi portant sur la protection des femmes contre la violence domestique" fut soumis au Conseil des ministres. Ce projet de loi, qui définissait notamment de nouveaux délits, comme le viol conjugal ou le mariage forcé, fut vertement critiqué par certaines autorités religieuses au motif qu'il entraînerait une modification des règles du statut personnel. Le texte fut "corrigé". Aujourd'hui, la loi stipule qu' *"en cas d'opposition entre les dispositions de la présente loi et celles des lois sur le statut personnel ou sur la compétence des juridictions musulmanes, ecclésiastiques et druzes, ce sont les dernières qui sont applicables en toute matière"*.

"L'Etat législateur a révélé sa subordination au religieux", commentait Marie-Claude Najm Kobeh, juriste libanaise, lors d'une conférence sur "l'empiétement du confessionnel sur les droits individuels".

Le confessionnalisme a également un coût économique estimé par Jad Chaaban, professeur à l'université américaine de Beyrouth, à près de 3 milliards de dollars par an, soit 9% du PIB. Un montant qui représente l'agrégation des coûts engendrés par le régime confessionnel dans le système éducatif, au travail, dans la vie privée

De manière plus générale encore, *"le système confessionnel nous ancre dans notre communauté au détriment de notre appartenance à la nation"*, notait Mme Najm. De surcroît, le régime confessionnel, notamment en raison de la soumission des Libanais à différents droits en matière de statut personnel, contredit l'article 7 de la Constitution selon lequel *"Tous les Libanais sont égaux devant la loi"*.

Des tares dont les législateurs étaient conscients puisque la fin du confessionnalisme politique était écrite dès son instauration. Le système confessionnel est instauré *"à titre provisoire"*, peut-on lire dans la Constitution de 1943. *"La suppression du confessionnalisme politique constitue un but national essentiel pour la réalisation duquel il est nécessaire d'œuvrer suivant un plan par étapes"*, est-il écrit dans la révision constitutionnelle de 1990.

C'est pour que le provisoire cesse de durer que des Libanais ont décidé, en février dernier, de relancer la lutte contre le régime confessionnel. 2011 oblige, c'est sur Facebook et sur l'impulsion de la jeunesse que le mouvement est reparti. Un mouvement qui rassemble des groupes Facebook et des associations traditionnelles engagées dans cette lutte depuis longtemps. Un mouvement qui a débuté sur le mode forum et dont le premier défi fut de s'organiser, de définir des objectifs communs et une stratégie d'action.

"Ceux qui sont au pouvoir doivent partir", "Il faut lier des demandes économiques à nos demandes de laïcité pour rassembler un maximum de gens", "Est-ce qu'on est là pour demander quelque chose ou pour imposer quelque chose ? Si on demande, c'est qu'on reconnaît l'autorité de nos leaders, or nous, on veut faire tomber le régime !", "Il faut parler de méthode, former des comités de juristes, d'intellectuels, des comités dans toutes les régions", "Il faut sensibiliser, ça ne suffit pas de marcher dans les rues" Autant de propos qui ont fusé durant les réunions, parfois houleuses, des anti-confessionnalisme. *"L'idée, ici, c'est le participatif, on ne veut pas d'un comité central dans le sens politique traditionnel"*, affirmait, à l'issue d'une réunion orageuse en mars dernier, Diab Abou Jahjah, instigateur d'un groupe Facebook comptant des dizaines de milliers d'adhérents pour la chute du régime confessionnel. *"Nous voulons une nouvelle Constitution et la séparation de la religion et de l'Etat. Le système confessionnel est l'excuse d'une certaine classe politique pour pratiquer la corruption et empêche la création d'une vraie citoyenneté"*, poursuivait-il.

Le mouvement a réussi à instaurer, dans les premiers temps du moins, un rendez-vous hebdomadaire : les manifs du dimanche. Des rendez-vous rassemblant des jeunes et des moins jeunes, des familles, des chrétiens, des musulmans.

"Le communautarisme est un cancer", disait, un de ces dimanches, Fawzié en expliquant avoir des difficultés à éduquer sa fille de 8 ans dans un esprit d'ouverture quand l'école et la société poussent au communautarisme. *"Je manifeste parce que je ne veux pas à avoir à obtenir de piston politique ou communautaire pour trouver un emploi"*, disait, de son côté, Manal, 22 ans. Aïda, la cinquantaine,

s'insurgeait contre le casse-tête et l'injustice en matière de succession, alors que son époux appartient à une autre religion que la sienne. *"J'espère que la nouvelle génération va réussir là où nous avons échoué"*, avouait, de son côté, Jamal Chehadé, ancien communiste, en assurant que le *"confessionnalisme est la cause de tous les maux du Liban"*.

Au fil des semaines, le mouvement s'est amplifié, avant de s'essouffler un peu. En cause, peut-être, la priorité donnée aux problèmes économiques par la plupart des Libanais, les circonstances régionales, les divisions au sein du mouvement aussi.

En cause, également, le manque de soutien de beaucoup de Libanais qui estiment que s'il faut éventuellement en finir avec le régime confessionnel, le timing n'est pas bon. *"Nous ne sommes pas prêts pour la fin du régime confessionnel, ni dans nos têtes, ni dans la pratique"*, estime Elie, un employé de 35 ans. *"Abolir le confessionnalisme comme cela est proposé aujourd'hui conduira à faire parvenir au pouvoir une majorité numérique"*, soulignait Samy Gemayel, leader politique chrétien, en avril dernier.

Dans une tribune, Elie Abouaoun, chargé de cours à l'université Saint Joseph, appelait, quant à lui, à commencer par *"admettre que le problème n'est pas la classe politique mais plutôt les valeurs de la société elle-même"*. Pour de nombreux analystes, ce combat contre le régime confessionnel, s'il n'est pas perdu d'avance, est extrêmement ardu, tant le système est enraciné au Liban et tant les leaders communautaires n'ont, finalement, pas intérêt à scier la branche sur laquelle ils sont bien installés.

"La route est longue, reconnaît Abou Jahjah, mais l'essentiel est de ne pas s'arrêter." Une grande manifestation pour la laïcité est prévue le 15 mai. La participation pourrait donner une indication quant à la popularité du mouvement.